

Je tiens à répéter ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, et à exhorter le gouvernement—et nous allons continuer de le faire—pour que les modifications proposées à la loi sur la pension du service public soient déferées à un comité permanent de la Chambre afin que les anciens employés du gouvernement aient la chance de se présenter au comité et d'exposer leurs opinions quant aux conséquences de ces modifications sur leurs pensions. Cela exige un examen minutieux, et je ne demande au gouvernement que de déférer à un tel comité permanent les modifications proposées à la loi sur la pension du service civil.

Je vois que le député de Victoria (C.-B.) (M. Groos) occupe son siège, contre son habitude. Je sais qu'il a parlé longuement et avec beaucoup de succès, l'an dernier, de la situation de ces anciens employés du gouvernement et j'ose croire qu'il usera de son influence auprès du gouvernement afin que ce dernier défère au moins les modifications à la loi sur la pension du service public à un comité permanent de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, nous continuerons demain le débat sur la motion de subsides et, lorsqu'il sera terminé, nous mettrons en discussion les crédits des divers ministères. Nous examinerons les crédits du ministère des Affaires extérieures, du Commerce, des Transports, de la Défense nationale, de l'Agriculture, des Finances, de l'Industrie et de la Production de défense, du Secrétariat d'État, des Postes, des Travaux publics, des Mines et Relevés techniques, des Pêcheries, des Forêts, des Affaires des anciens combattants, de la Justice, du Travail, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Nord canadien et des Ressources nationales, du Revenu national, de la Citoyenneté et l'Immigration, des Lois, et du Conseil privé.

En donnant l'ordre de mise en délibération des crédits des divers ministères, je tiens à dire qu'il peut arriver que nous vous demandions de consentir à de légers changements, mais nous espérons que ce ne sera pas nécessaire. J'ai pensé qu'il serait utile de consigner au compte rendu l'ordre dans lequel nous nous proposons de mettre en délibération les crédits des divers ministères.

J'aimerais profiter de cette occasion pour ajouter que nous devons, à un moment opportun, mettre en délibération les crédits provisoires. Cette question sera discutée avec les leaders.

[M. Chatterton.]

J'aimerais également informer la Chambre que c'est aujourd'hui, sauf erreur, que le comité institué aux termes de l'article 65 du Règlement devait présenter son rapport à la Chambre au sujet de la composition des comités. Les membres de ce comité se sont réunis cet après-midi et nous demanderions que le délai prévu pour présenter le rapport à la Chambre soit prolongé jusqu'à lundi prochain, si la Chambre y consent.

M. l'Orateur: D'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant demander au ministre des Travaux publics si le gouvernement a fixé des dates précises du congé de Pâques et s'il a déjà pris une décision à l'heure actuelle. Je n'irai pas jusqu'à demander des précisions au sujet du congé de l'été prochain.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, voilà un sujet qui est toujours très agréable et le gouvernement y a déjà songé. Je ne suis pas encore en mesure de présenter une motion à cette fin, mais nous avons songé à fixer le congé de Pâques à partir de la fin de la séance du mercredi saint jusqu'au deuxième mardi après le vendredi saint.

• (10.00 p.m.)

Il est trop tôt pour préciser les dates des vacances d'été, mais nous avons prévu des vacances de deux mois. Il faudra y revenir plus tard. Je tiens à faire bien comprendre qu'en faisant part si tôt de nos intentions, il faut apporter certaines réserves quant à une situation urgente ou à un événement imprévu.

L'hon. M. Churchill: Des élections, par exemple.

L'hon. M. McIlraith: Eh bien, pas si tôt j'espère.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée:

LES DROITS DE CAPTATION D'EAU—LE SENS DE L'EXPRESSION «LOT DE GRÈVE ENREGISTRÉ»

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, j'ai demandé au ministre de la Justice (M. Cardin) si on s'était occupé de ma proposition faite en mai dernier au sujet de la définition juridique de l'expression lots de grève ou lots de grève enregistrés. Vendredi prochain, neuf mois se seront écoulés depuis que j'ai soulevé la question en Chambre. Le secrétaire parlementaire du mi-